



PAPI II Ellé Isole Laïta

Programme d'actions



Figure 1 : la Laïta en crue à Quimperlé (décembre 2013, Source : B. Thomas)

Table des matières

.....	1
PAPI II Ellé Isole Laïta	1
Programme d'actions	1
Fiche action n°0 : « Personnel dédié à la mise en œuvre des actions »	3
Fiche Action n°I-1 « Accompagnement à la réalisation des DICRIM »	4
Fiche action n°I-2 Elaboration d'un système d'information au public sur le risque inondation par internet.....	6
Fiche action n°I-3 Installation de l'exposition « Ma maison est en zone inondable : je peux agir ! »	7
Fiche action n°I-4 Sensibilisation des collégiens au risque inondation	8
Fiche action n°I-5 Formation des élus, techniciens et professionnels au risque inondation.....	9
Fiche action n°I-6 Renseigner les bases de données nationales BDRC et BDHI	10
Fiche n°III-1 : Conseils et assistances techniques sur le volet inondation des plans communaux de sauvegarde	11
Fiche n°III-2 : Elaboration de cartographies opérationnelles pour la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde de Quimperlé	13
Fiche n°III-3 : Intégration des coordonnées des abonnés Eau en zone inondable (du logiciel de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté) au système d'alerte de la Ville de Quimperlé	14
Fiche action n°V-1 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers et commerçants	16
Fiche action n°V-2 Travaux de protections individuelles chez les particuliers.....	17
Fiche action n°V-3 Travaux de protections individuelles dans les entreprises	18
Fiche action n°V-4 Diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics en zone inondable	19
Fiche action n°V-5 Travaux de protections individuelles dans les bâtiments publics.....	20
Fiche action n°VI-1 Optimisation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Doudu à Quimperlé.....	21
Fiche action n°VII-1 Confortement des barrières anti-inondation du Quai Brizeux à Quimperlé	23

Axe 0 : Mise en œuvre des actions PAPI

Fiche action n°0 : « Personnel dédié à la mise en œuvre des actions »

Objectif

Emploi d'un ingénieur « Chargé de mission prévention des inondations » pour l'animation et la mise en œuvre du PAPI.

Description de l'action

Emploi sous maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL d'un demi équivalent temps plein (0,5 ETP) sur le poste d'ingénieur de « chargé de mission prévention des inondations » pour l'animation et la mise en place du PAPI 2 Ellé Isole Laïta.

La demande de subvention concerne la période allant de la labellisation du PAPI, prévue pour novembre 2022 jusqu'à l'achèvement du programme d'action 6 ans plus tard.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL

Plan de financement

Coût global : 143 000 € charges incluses

- SMBSEIL : 20% ; 28 600 €

- Etat (FPRNM): 50% ; 71 500 €

- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 42 900 €

Echéancier prévisionnel

Depuis la labellisation du PAPI prévue pour novembre 2022 jusqu'à l'achèvement du programme d'action 6 ans plus tard.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
22 650 €	22 650 €	22 660 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €

Indicateur de suivi/réussite

Mise en œuvre du programme d'actions

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque

Fiche Action n°I-1 « Accompagnement à la réalisation des DICRIM »

Objectif

Accompagner les communes du bassin versant pour la réalisation de leur DICRIM.
Communiquer auprès des riverains et professionnels sur l'existence des DICRIM.

Cette action était prévue dans le PAPI EIL n°1 mais n'avait pas été engagée, notamment du fait d'un budget insuffisant. Des discussions menées en 2022 avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs Risques Majeurs et protection de l'environnement) ont permis de cibler un type pertinent de document de communication à distribuer à la population.

Description de l'action

Le DICRIM, ou « Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs », a pour but d'informer les habitants d'une commune sur les risques naturels et technologiques les concernant, les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre, et les moyens d'alerte en cas de risque. Il indique également les consignes de sécurité individuelles à respecter, qui doivent faire l'objet d'une campagne d'affichage.

A ce jour, seule la Ville de Quimperlé a adopté un DICRIM à l'échelle du bassin versant.

L'action envisagée consiste à sensibiliser l'ensemble des communes du bassin versant dans leur obligation réglementaire de réaliser leur DICRIM (zone de sismicité 2), et à accompagner celles soumises au risque inondation pour la réalisation de ce document.

Le chargé de mission « Prévention des inondations » du SMBSEIL animera cette action :

- en réalisant une campagne d'informations pour rappeler les obligations des communes en matière d'information préventive ;
- en proposant un appui méthodologique aux communes pour rédiger la partie « risque inondation » des DICRIM.

Une action de communication visant à informer la population de l'existence du DICRIM sera réalisée une fois les DICRIM adoptés par les communes. Elle consistera à réaliser, faire imprimer, puis distribuer à l'ensemble des riverains concernés, une brochure sur le DICRIM, les principaux risques présents sur la commune, les bons gestes à adopter et les numéros utiles.

Le budget prévu pour la présente action permettra l'élaboration puis l'impression et la distribution de ce document de communication.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage, de suivi : action d'accompagnement des communes réalisée en régie

SMBSEIL

Plan de financement

Coût estimatif : 5 000 euros TTC pour les frais de communication.

- SMBSEIL : 20% ; 1 000 € TTC

- Etat (FPRNM): 50% ; 2 500 € TTC

- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 1 500 €

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	2 500 €				

Indicateur de suivi/réussite

Nombre de DICRIM réalisés, de documents de communication distribués la population.

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque

Fiche action n°I-2 Elaboration d'un système d'information au public sur le risque inondation par internet

Objectif

Une rubrique inondation devra être créée dans le nouveau site internet du SMBSEIL. Cette rubrique comportera un onglet PAPI Ellé Isole Laïta où l'historique des inondations et le travail effectué sur le bassin versant sera mis en valeur.

Des informations sur les diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers ainsi que les moyens de protéger son habitation seront particulièrement mis en valeur.

Cette action est mutualisée avec le PAPI 2 Blavet.

Description de l'action

Cette rubrique sera un outil pour communiquer vers les habitants, les communes et les partenaires via des supports attractifs (photographies et informations sur les crues historiques, ...). Les particuliers et commerçants pourront vérifier si leurs habitations ou commerce se situent en zone inondable et s'ils sont éligibles à un diagnostic de réduction de la vulnérabilité.

Ils pourront ensuite s'inscrire sur la plate-forme pour bénéficier d'un diagnostic.

Les habitants ayant déjà bénéficié d'un diagnostic et souhaitant réaliser des travaux subventionnés par l'Etat pourront eux aussi trouver les informations nécessaires sur les travaux éligibles à un financement. Les démarches administratives pour bénéficier des subventions pourront être effectuées via cette rubrique du site.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL

- Modalité de pilotage, de suivi : instances de concertation (COTECH PAPI, GT inondation de la CLE)

Plan de financement

Coût Estimatif : 0 € TTC. Actions mutualisée avec la PAPI 2 Blavet.

Echéancier prévisionnel

Cette rubrique sera réalisée le plus tôt possible, soit en début d'année 2023.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X					

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation de la rubrique sur le site internet.

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque

Fiche action n°I-3 Installation de l'exposition « Ma maison est en zone inondable : je peux agir ! »

Objectif

Cette exposition permettra de sensibiliser les particuliers aux solutions pour protéger leur habitation contre les inondations et les amener vers des diagnostics ou des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Description de l'action

L'objectif de cette action est d'inciter les particuliers et professionnels situés en zone inondable à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité. Elle est fortement liée à l'action de réalisation de diagnostics des logements ou locaux commerciaux afin d'évaluer leur vulnérabilité.

Il s'agit d'inciter les riverains et professionnels en zone inondable à avoir une démarche volontaire.

Cette exposition est constituée de 2 parties :

- Un ensemble de panneaux représentant une habitation touchée par une inondation et cette même habitation épargnée du fait d'équipements spécifiques ;
- Un espace « showroom » de présentation de matériaux et de solutions existants pour protéger sa maison ou son commerce.

Des professionnels et fournisseurs viendront présenter leurs produits et faire des démonstrations.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL

- Modalité de pilotage, de suivi : instances de concertation (COTECH PAPI, GT inondation de la CLE)

Plan de financement

Coût Estimatif : 0 € TTC. Actions financée dans le cadre du PAPI EIL initial

Echéancier prévisionnel

Cette rubrique sera réalisée le plus tôt possible, soit en début d'année 2023.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

Indicateur de suivi/réussite

Installation de l'exposition.

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque**Fiche action n°I-4 Sensibilisation des collégiens au risque inondation****Objectif**

Acculturation du risque des scolaires (collégiens).

Description de l'action

Cette action vise à poursuivre l'effort fait dans le cadre du PAPI EIL initial de sensibilisation des collégiens au risque inondation.

Une collaboration avec l'IFFO-RME (Institut français des formateurs risques majeurs et protection de l'environnement) a été menée pour l'élaboration d'un programme d'intervention en collège, et plus particulièrement en classes de 5ème.

L'inspection académique du Finistère, la DSDEN et la DAFPEN ont été consultées dans le cadre de l'élaboration de ce programme.

Cette action consiste à poursuivre les interventions en classe ainsi que les sorties terrain telles que définies dans le cadre de ce programme, pour l'ensemble des collèges publics et privés à l'échelle du bassin versant.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage, de suivi : instances de concertation (COTECH PAPI, GT inondation de la CLE)

Plan de financement

Coût Estimatif : 30 000 € TTC.

- SMBSEIL : 20% ; 6 000 € TTC

- Etat (FPRNM): 50% ; 15 000 € TTC

- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 9 000 €

Echéancier prévisionnel

Cette rubrique sera réalisée le plus tôt possible, soit en début d'année 2023.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

Indicateur de suivi/réussite

Nombre d'interventions en collège réalisé.

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque

Fiche action n°I-5 Formation des élus, techniciens et professionnels au risque inondation

Objectif

Former les élus techniciens et professionnels des communes au risque inondation.

Description de l'action

Cette action consistera à permettre aux élus et techniciens concernés par la problématique du risque inondation de suivre une formation dispensée par un organisme spécialisé, tel que l'Institut des Risques MAjeurs (IRMA) par exemple.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage, de suivi :

Plan de financement

- Coût Estimatif : 6 000 € HT.
- SMBSEIL : 20% ; 1 200 € TTC
 - Etat (FPRNM): 50% ; 3 000 € TTC
 - Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 1 800 €

Echéancier prévisionnel

Cette rubrique sera réalisée tout au long du programme.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

Indicateur de suivi/réussite

Nombre de formations réalisées.

Axe 1 : information préventive/connaissance et conscience du risque

Fiche action n°I-6 Renseigner les bases de données nationales BDRC et BDHI

Objectif

Renseigner les bases nationales BDRC / BDHI.

Description de l'action

La BDRC est une plateforme collaborative de référence pour le recensement des repères de crues en France : <https://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr>

La BDHI recense et décrit une sélection d'inondations remarquables survenus sur le territoire français au cours des siècles passés et jusqu'à aujourd'hui : <https://bdhi.developpement-durable.gouv.fr>

Le chargé de mission pour l'animation du PAPI 2 EIL aura à charge de renseigner ces bases de données nationales avec les repères de crue et les événements historiques connus sur le territoire, ainsi que pour les événements à venir.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage, de suivi :

Plan de financement

Coût Estimatif : en régie.

Echéancier prévisionnel

Cette rubrique sera réalisée tout au long du programme.

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

Indicateur de suivi/réussite

Nombre de repères et d'événements renseignés.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche n°III-1 : Conseils et assistances techniques sur le volet inondation des plans communaux de sauvegarde

Objectif

Accompagner les collectivités pour la réalisation de leurs plans communaux de sauvegarde et la mise en place d'exercices pour tester ces PCS.

Une action était déjà prévue dans le PAPI EIL n°1 pour l'accompagnement des communes de Scaër et de Clohars-Carnoët, qui n'ont pas d'obligation de réaliser un PCS. Cette action n'a pas été engagée, du fait de la priorisation du travail relatif à la gestion de crise sur la commune de Quimperlé dont le PCS a été totalement revu. Mais elle pourra se réaliser dans le cadre du PAPI 2 à travers la présente fiche action.

Description de l'action

Le SMBSEIL accompagnera les communes volontaires dans la réalisation de leurs PCS, sur le volet inondation, et d'exercices de gestion de crise afin de tester l'efficacité de leurs PCS.

A noter que seule Quimperlé à l'obligation de réaliser un PCS, et qu'elle a finalisé son PCS.

Deux autres communes sont également mais de façon moindre, concernées par le risque inondation, il s'agit de Scaër et de Clohars-Carnoët.

Scaër fait l'objet d'un PPRI prescrit (que l'Etat ne souhaite plus faire aboutir) et n'a pas à ce jour de PCS. Clohars-Carnoët est concerné par la cartographie de l'aléa submersion marine élaborée par les services de l'Etat, et s'est doté d'un PCS.

Cette action consiste donc en une sensibilisation, en régie SMBSEIL, des communes sur les risques d'inondation et de submersion marine, les compétences du maire en matière de sécurité, ainsi qu'à les accompagner pour l'élaboration de leur PCS si elles souhaitent s'engager dans cette démarche.

Si ces communes souhaitent s'engager dans la démarche d'élaboration d'un PCS, celui-ci pourrait être réalisé en régie communale, avec une assistance technique du SMBSEIL et une concertation des acteurs locaux de la gestion de crise et de secours.

Des exercices de gestion de crise seraient alors à prévoir pour tester ces PCS et leur opérationnalité.

Le budget prévu dans le cadre de cette action servira à financer un prestataire pour l'organisation des exercices de gestion de crise et de test des PCS.

Ainsi que des actions de communication suite à l'adoption de ces PCS, dans la presse et sous la forme de réunions publiques.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage, de suivi : instances de concertation (COTECH PAPI, GT inondation de la CLE)

Plan de financement

Coût estimatif : 5 000 euros TTC pour l'organisation des exercices de gestion de crise.

- SMBSEIL : 70% ; 3 500 € TTC
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 1 500 €

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
2 500 €	2 500 €				

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des PCS des communes volontaires et d'exercices.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Fiche n°III-2 : Elaboration de cartographies opérationnelles pour la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde de Quimperlé

Objectif

Réalisation de cartographies opérationnelles par la commune de Quimperlé pour la mise en œuvre de son plan communal de sauvegarde.

Description de l'action

La commune de Quimperlé a mis à jour son plan communal de sauvegarde (PCS), avec un accompagnement du SMBSEIL, pour aboutir en 2022 à une version finalisée et validée par les élus. La commune de Quimperlé souhaite dorénavant réaliser des cartographies opérationnelles permettant une mise en œuvre la plus efficace possible de son PCS, et permettant un suivi des actions engagées sur le terrain à parti du Poste de Commandement Communal (PCC).

L'action comprendra l'élaboration mais également la reproduction de ces cartographies en format A0 plastifiés, ainsi que l'acquisition de clefs usb pour la diffusion aux élus en charge du PCS dématérialisé de Quimperlé et de ces cartographies.

Territoire concerné

Commune de Quimperlé

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Commune de Quimperlé
- Modalité de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL

Plan de financement

- Coût estimatif : 2 000 euros HT
- Commune de Quimperlé : 70% ; 1 400 € HT
 - Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 600 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
2 000 €					

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des cartographies opérationnelles du PCS de Quimperlé.

Axe 3 : Alerte et gestion de crise**Fiche n°III-3 : Intégration des coordonnées des abonnés Eau en zone inondable (du logiciel de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté) au système d'alerte de la Ville de Quimperlé****Objectif**

Cette action vise l'amélioration du recensement des nouveaux arrivants en zone inondable de Quimperlé lors de leur demande d'ouverture d'un compteur d'eau potable à la régie des eaux de Quimperlé-Communauté.

Elle permettra également la mise à jour automatique de la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé dans le cadre de son PCS.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1, le SMBSEIL s'est rapproché de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté afin que des documents de sensibilisation au risque inondation (Petit guide des inondations à Quimperlé, magnets frigo sur les bons gestes à adopter, ...) soient remis aux nouveaux arrivants en zone inondable de Quimperlé lors de leur demande d'ouverture d'un compteur d'eau potable.

Cependant, cela n'est aujourd'hui pas mis en œuvre car le logiciel de la régie des eaux ne permet pas d'identifier si la nouvelle adresse du demandeur est située ou non en zone inondable.

Cette action consiste en une amélioration de ce logiciel afin d'identifier les adresses situées en zone inondable et à proposer un formulaire d'inscription spécifique aux usagers situés en zone inondable, comprenant notamment le recueil du consentement à être inscrit dans la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé.

Cette action comprend également une amélioration du logiciel de la régie des eaux pour permettre une automatisation de la mise à jour de la base de données du logiciel d'alerte à la population utilisé par la Ville de Quimperlé.

Territoire concerné

Quimperlé-Communauté

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Quimperlé-Communauté
- Modalité de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL, collaboration Ville de Quimperlé

Plan de financement

Coût estimatif : 10 000 euros HT

- Quimperlé-Communauté : 70% ; 7 000 € HT
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 3 000 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
	10 000 €				

Indicateur de suivi/réussite

Amélioration du logiciel de la régie des eaux de Quimperlé-Communauté afin qu'il permette notamment une mise à jour la base de données du logiciel d'alerte à la population de Quimperlé

Axe 5 : Mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Fiche action n°V-1 Réalisation de diagnostics de vulnérabilité chez les particuliers et commerçants

Objectif

Réalisation de diagnostics chez les particuliers.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1 (Action V-3), le SMBSEIL avait prévu de lancer au cours du 3^{ème} trimestre 2022 la réalisation de diagnostics de la vulnérabilité des logements et commerces situés en zone inondable de Quimperlé. La présente action est un report de cette action V-3 du PAPI Ellé Isole Laïta n°1, afin de disposer de plus de temps pour la bonne réalisation de l'action.

Les diagnostics seront proposés gratuitement aux propriétaires et réalisés par un prestataire compétent. L'effort d'animation pour convaincre les habitants et commerçants de réaliser ses diagnostics sera conséquent sur toute la durée du PAPI n°2.

Une réunion publique sera organisée à Quimperlé pour sensibiliser les habitants à la problématique des inondations et les inciter à prendre rendez-vous pour bénéficier d'un diagnostic.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : SMBSEIL
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : instances de concertation (COTECH PAPI, GT inondation de la CLE)
- La réalisation des diagnostics sera effectuée par un bureau d'étude.

Plan de financement

Coût Estimatif : 31 000 € TTC.

- SMBSEIL : 20% ; 6 200 € TTC
- Etat (FPRNM): 50% ; 15 500 € TTC
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 9 300 € TTC.

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
------	------	------	------	------	------

X	X	X	X	X	X
Indicateur de suivi/réussite					
Réalisation de diagnostics					

Axe 5 : Mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Fiche action n°V-2 Travaux de protections individuelles chez les particuliers

Objectif					
Financement pour la mise en place de protections individuelles chez les particuliers ayant bénéficié d'un diagnostic.					
Description de l'action					
<p>Le PAPI Ellé Isole Laïta n°1 a permis de conclure à l'absence de travaux supplémentaires envisageables pour réduire l'aléa à Quimperlé. Ce constat a mené l'adoption d'une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI n°2.</p> <p>Une réunion publique sera organisée avec la commune de Quimperlé dès le début du PAPI n°2, début 2023, pour informer les particuliers des aides dont ils peuvent bénéficier suite à la réalisation des diagnostics individuels.</p>					
Territoire concerné					
Bassin versant Ellé Isole Laïta, dont les principales communes à enjeux : Quimperlé et Scaër					
Modalité de mise en œuvre					
<ul style="list-style-type: none"> - Maître d'ouvrage de l'action : Particuliers - Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : SMBSEIL 					
Plan de financement					
<p>Coût Estimatif : 300 000 € TTC</p> <p>Hypothèse de calcul : 5 000 € TTC de travaux par logement, et la réalisation de travaux sur 50% des 120 logements situés en rez-de-chaussée de la zone inondable de Quimperlé. Les enjeux sur les autres communes étant faibles, ils ne sont pas considérés dans l'hypothèse de calcul.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Particuliers : 20% ; 60 000 € TTC - Etat (FPRNM) : 80% ; 240 000 € TTC 					
Echéancier prévisionnel					
2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des travaux

Axe 5 : Mitigation ou réduction de la vulnérabilité**Fiche action n°V-3 Travaux de protections individuelles dans les entreprises****Objectif**

Financement pour la mise en place de protections individuelles dans les entreprises de moins de 20 salariés ayant bénéficiés d'un diagnostic.

Description de l'action

Le PAPI Ellé Isole Laïta n°1 a permis de conclure à l'absence de travaux supplémentaires envisageables pour réduire l'aléa à Quimperlé. Ce constat a mené l'adoption d'une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI n°2.

Une réunion publique sera organisée avec la commune de Quimperlé dès le début du PAPI n°2, début 2023, pour informer les professionnels des aides dont ils peuvent bénéficier suite à la réalisation des diagnostics de leur commerce.

L'aide à la réalisation de travaux n'est possible que pour les activités de moins de 20 salariés, en intégrant la totalité des salariés y compris ceux du siège de l'activité, même si celui-ci n'est pas présent dans la zone inondable

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Professionnels
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : SMBSEIL

Plan de financement

Coût Estimatif : 320 000 € TTC

Hypothèse de calcul : 8 000 € TTC de travaux par activité économique, et la réalisation de travaux sur 50% des 80 activités économiques situées en zone inondable

- Professionnels : 80% ; 256 000 € TTC
- Etat (FPRNM) : 20% ; 64 000 € TTC

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
X	X	X	X	X	X

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des travaux

Axe 5 : Mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Fiche action n°V-4 Diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics en zone inondable

Objectif

Réalisation de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics situés en zone inondable.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1 (Action V-4a), la Ville était identifiée pour porter une action de réalisation de diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics.

Plutôt que de lancer cette action fin 2023 et de n'avoir que peu de temps pour la réaliser, il est jugé plus pertinent de reporter cette action dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°2.

Cela permettra également d'intégrer à cette action l'immeuble de la place Hervo en cours de réhabilitation, propriété de la ville de Quimperlé, tout comme les Halles une fois celles-ci restaurées.

La réalisation de ces diagnostics de la vulnérabilité des bâtiments publics permettra ensuite le financement par l'Etat des travaux de réduction de la vulnérabilité.

Territoire concerné

Commune de Quimperlé

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Commune de Quimperlé
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL

Plan de financement

Coût Estimatif : 15 000 € HT

Hypothèse de calcul : 3 000 € HT par bâtiment public, sur 5 bâtiments publics situés en zone inondable (Cinéma, Eglise, Maison France Service, secteur Halles).

- Commune de Quimperlé : 20% ; 3 000 € HT
- Etat (FPRNM) : 50% ; 7 500 € HT
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 4 500 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
x	x				

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des diagnostics.

Axe 5 : Mitigation ou réduction de la vulnérabilité

Fiche action n°V-5 Travaux de protections individuelles dans les bâtiments publics

Objectif

Financement pour la mise en place de protections individuelles dans les bâtiments publics.

Description de l'action

Le PAPI Ellé Isole Laïta n°1 a permis de conclure à l'absence de travaux supplémentaires envisageables pour réduire l'aléa à Quimperlé. Ce constat a mené l'adoption d'une stratégie de mise en place de protections individuelles pour le PAPI n°2.

Une réunion sera organisée avec la commune de Quimperlé en 2024, pour faire un point sur l'état d'avancement des diagnostics (action V-4) sur les bâtiments publics et définir les travaux à entreprendre.

Ces travaux ne concerneront ni les réseaux, ni les infrastructures.

Territoire concerné

Bassin versant Ellé Isole Laïta

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Commune de Quimperlé
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL

Plan de financement

Coût Estimatif : 50 000 € HT

Hypothèse de calcul : 10 000 € HT de travaux par bâtiment public, et la réalisation de travaux sur 5 bâtiments publics situés en zone inondable (Cinéma, Eglise, Maison France Service, secteur Halles).

- Commune de Quimperlé : 60% ; 30 000 € HT

- Etat (FPRNM) : 40% ; 20 000 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
	x	x	x	x	x

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des travaux

Axe 6 : Ralentissement des écoulements**Fiche action n°VI-1 Optimisation de l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand sur le Dourdu à Quimperlé****Objectif**

Cette action vise à d'optimiser l'ouvrage hydraulique de Kerbertrand situé sur le Dourdu à Quimperlé.

Description de l'action

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1 (Action VII-3), le SMBSEIL a lancé une étude (qui devrait rendre ses conclusions fin 2022), sur cet ouvrage dont l'objectif est d'en réaliser un diagnostic et d'identifier les possibilités d'optimisation pour en améliorer le fonctionnement.

Cet ouvrage, propriété de la commune de Quimperlé est mis à disposition de Quimperlé-Communauté. Il a fait l'objet d'une réhabilitation et d'un rehaussement en 2007 sous maîtrise d'œuvre de la DDE du Finistère. Il s'agit d'un ouvrage écrêteur de crues de 3,6m de hauteur, pour un volume de 61 500 m³. Il protège la haute-ville de Quimperlé des crues du Dourdu (une quinzaine de particuliers et la Maison France Services).

L'arrêté préfectoral d'autorisation date du 21/12/2006. Cet ouvrage n'a pas été classé au sens de l'ancien décret digue. Il va faire l'objet d'une demande d'autorisation en tant qu' « aménagement hydraulique » au sens de la nouvelle réglementation en vigueur suite à l'étude actuellement en cours.

Si l'étude actuellement en cours préconise des aménagements d'optimisation de cet ouvrage, ils seront réalisés dans le cadre de la présente fiche action sous maîtrise d'ouvrage de Quimperlé-Communauté.

Il s'agira vraisemblablement plutôt d'instrumenter cet ouvrage, afin que la Ville de Quimperlé puisse anticiper toute surverse dans le cadre de son PCS, et de l'équiper d'une grille anti-embâcle. A ce jour il n'est pas prévu d'y effectuer des travaux lourds de rehausse par exemple.

Territoire concerné

Commune de Quimperlé

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Quimperlé-Communauté
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : assistance à maître d'ouvrage du SMBSEIL
- Réalisation des travaux par un prestataire

Plan de financement

Coût Estimatif : 50 000 € HT

- Quimperlé-Communauté : 20% ; 10 000 € HT

- Etat (FPRNM) : 50% ; 25 000 € HT

- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 15 000 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
25 000 €	25 000 €				

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des aménagements d'optimisation de l'ouvrage préconisés par l'étude ANTEA (PAPI 1).

Axe 7 : Ralentissement des écoulements

Fiche action n°VII-1 Confortement des barrières anti-inondation du Quai Brizeux à Quimperlé

Objectif

Cette action vise à conforter les barrières anti-inondation du Quai Brizeux à Quimperlé.

Description de l'action

Les barrières anti-inondations ont été installées par la ville de Quimperlé en 2002. Il s'agit du seul aménagement réalisé permettant une réduction des inondations sur les quais de la Laïta. Elles représentent un linéaire d'environ 150 m, sur le quai Brizeux, en rive droite de la Laïta. Elles sont associées à des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux pluviales et de pompes de refoulement vers l'aval des barrières.

La cote du Quai Brizeux est estimée à environ 3 m en IGN 69, et les barrières présentaient lors de leur mise en place une hauteur de 80 cm.

Il est ressorti du diagnostic réalisé dans le cadre de ce PAPI initial que sur la période 2005-2014, 80% des jours d'ennuiement du Quai Brizeux ont pu être évités grâce aux barrières anti-inondation.

Ces barrières constituent donc un dispositif efficace pour se protéger des crues de premiers débordements, les plus fréquentes. Artelia a estimé, d'après l'analyse des événements Xynthia et Joachim que les débits de premiers débordements de la Laïta par-dessus ces barrières étaient de l'ordre de l'événement quinquennal (temps de retour 5 ans).

Le quai Brizeux comporte une vingtaine de bâtiments comprenant une dizaine de locaux commerciaux et quelques logements en rez-de-chaussée et une cinquantaine de logements situés à l'étage.

Dans le cadre du PAPI Ellé Isole Laïta n°1 (Action VII-2), la Commune de Quimperlé a lancé une étude puis des travaux sur ces barrières anti-inondation du Quai Brizeux.

Le système a été rehaussé de 20cm pour atteindre une hauteur de 1m et rallongé de 30m, notamment par un muret anti-inondation. L'ensemble des poteaux ont été remplacés par des poteaux neufs, mais les anciennes lisses ont été conservées.

La présente action vise le remplacement de l'ensemble des anciennes lisses qui datent de 2002 et commencent à montrer des signes d'usure. Ce remplacement se fera par tronçon sur plusieurs années consécutives afin d'étaler le coût pour le maître d'ouvrage. Le système d'ancrage au sol présente également des signes d'usure, l'action visera donc également à créer une longrine en béton sur l'ensemble de linéaire afin que le dispositif puisse y être ancré en toute sécurité.

Cet ouvrage n'est pas GEMAPIEN et ne correspond pas à la définition d'un système d'endiguement du fait qu'il est amovible est mis en place uniquement durant la période à risque inondation. Il est propriété de la commune de Quimperlé et fait entièrement partie des dispositifs communaux de protection contre les risques majeurs et de gestion de crise.

Territoire concerné

Commune de Quimperlé

Modalité de mise en œuvre

- Maître d'ouvrage de l'action : Commune de Quimperlé
- Modalité de pilotage de pilotage, de suivi : assistance à maîtrise d'ouvrage du SMBSEIL
- Réalisation des travaux par un prestataire

Plan de financement

Coût Estimatif : 200 000 € HT

- Commune de Quimperlé : 30% ; 60 000 € HT
- Etat (FPRNM) : 40% ; 80 000 € HT
- Conseil Départemental du Finistère : 30% ; 60 000 € HT

Echéancier prévisionnel

2023	2024	2025	2026	2027	2028
50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €		

Indicateur de suivi/réussite

Réalisation des travaux.